

Vaccin inactivé contre la grippe

Inactivated Influenza (Flu) Vaccine

Qu'est-ce que le vaccin inactivé contre la grippe?

Le vaccin inactivé contre la grippe est constitué de virus grippaux ou de parties de virus. Il protège contre l'infection par les virus de la grippe et est administré par injection. Le vaccin ne protège pas contre d'autres virus qui provoquent des rhumes ou la gastroentérite (vomissements et diarrhée). Plusieurs vaccins contre l'influenza sont offerts en Colombie-Britannique, y compris des vaccins antigrippaux vivants atténués qui sont administrés sous forme de vaporisateur nasal. Pour plus de renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 12e Live Attenuated Influenza \(Flu\) Vaccine](#). Ces vaccins sont tous approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins contre la grippe se donnent habituellement à partir d'octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Vous trouverez des renseignements sur la prise de rendez-vous pour vous faire vacciner sur le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique à www2.gov.bc.ca/gov/content/health/managing-your-health/immunizations/flu/fr.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Le vaccin contre la grippe est disponible gratuitement et recommandé pour toutes

les personnes âgées de 6 mois et plus. Le vaccin est particulièrement recommandé pour les personnes risquant de tomber gravement malades si elles contractent la grippe et celles qui sont en mesure de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé.

Les personnes risquant de tomber gravement malades si elles contractent la grippe sont :

- Les enfants de 6 mois à 4 ans inclusivement
- Les personnes enceintes, quel que ce soit le stade de leur grossesse
- Les personnes de 65 ans et plus
- Les résidents d'établissements de soins de santé, d'aide à la vie autonome ou d'autres établissements résidentiels, peu importe leur âge
- Les enfants et les adolescents qui doivent prendre de l'aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux
- Les enfants et les adultes atteints de certaines maladies dont :
 - Les troubles cardiorespiratoires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique

- Les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer, l'anémie ou un système immunitaire affaibli
- Les troubles de santé causant des difficultés respiratoires, de la déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves ou de la moelle épinière, ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires

- Les enfants atteints d'obésité morbide

Les peuples autochtones peuvent présenter un risque accru de maladie grave causée par la grippe en raison des inégalités de santé découlant du colonialisme.

Les personnes susceptibles de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé dont :

- Les personnes ayant des contacts familiaux avec des personnes à risque élevé, notamment les enfants
- Les personnes ayant des contacts familiaux avec des enfants de moins de 5 ans, leurs fournisseurs de soins et les employés de leur garderie
- Les médecins, les infirmières et les autres personnes travaillant dans des établissements de soins de santé, dont des établissements de soins de longue durée, et qui sont en contact avec les patients
- Les visiteurs de centres de soins

- Les détenus d'un établissement provincial correctionnel
- Les personnes qui fournissent des soins ou des services à des personnes à risque élevé dans un contexte d'écllosion potentielle, comme les navires de croisière

Les autres groupes pour lesquels le vaccin est spécifiquement recommandé comprennent :

- Les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels, notamment les policiers, les pompiers et les ambulanciers ainsi que les travailleurs des services correctionnels
- Les personnes qui travaillent avec de la volaille vivante

Comment ce vaccin est-il administré?

Le vaccin est habituellement administré par injection, en une seule dose. Les enfants de moins de 9 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe doivent recevoir deux doses à quatre semaines d'intervalle. La deuxième dose les protège mieux.

Quels sont les avantages de ce vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre la grippe, une infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Les réactions les plus courantes au vaccin peuvent inclure la douleur, la rougeur et

le gonflement du bras au point d'injection. Voici d'autres symptômes pouvant durer d'un à deux jours :

- Fièvre
- Maux de tête
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Fatigue
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Frissons

Les bébés et les jeunes enfants peuvent être irritables, somnolents ou montrer une perte d'appétit. Moins d'une personne sur 20 sera atteinte du syndrome oculo-respiratoire (SOR). Les symptômes du SOR comprennent la rougeur des yeux, de la toux ou un mal de gorge accompagné ou non d'une voix rauque.

Le vaccin inactivé contre la grippe ne peut pas donner la grippe, car il ne contient pas de virus grippal vivant.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche

[HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye.](#)

Il est important de demeurer à la clinique 15 minutes après avoir reçu le vaccin. Dans des cas extrêmement rares, une réaction allergique potentiellement fatale nommée l'anaphylaxie se produit après la vaccination. On l'observe moins d'une fois sur un million. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres, que votre fournisseur de soins de santé pourrait traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il se produit plus souvent après une infection. Dans de rares cas, il peut également se manifester après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ une personne vaccinée sur un million.

Signalez toujours à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Après avoir reçu le vaccin contre la grippe, il est possible qu'on communique avec vous pour participer à une étude de surveillance de l'innocuité des vaccins. Pour en apprendre davantage sur l'étude, veuillez consulter <https://canvas-network.ca/fr>.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Consultez votre fournisseur de soins de santé dans les cas suivants :

- Vous avez déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à l'une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner)
- Vous avez été atteint d'un syndrome oculorespiratoire grave après avoir reçu un vaccin contre la grippe
- Vous avez été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les 8 semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée

Les enfants de moins de six mois ne devraient pas recevoir le vaccin contre la grippe parce que son efficacité n'a pas été démontrée à cet âge.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection des voies respiratoires causée par le virus de l'influenza. Les personnes atteintes courent le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés.

Le virus peut également se propager lorsque vous touchez de minuscules gouttelettes provenant de la toux ou d'un éternuement sur une autre personne ou sur un objet, puis si vous vous touchez les yeux, la bouche ou le nez avant de vous laver les mains.

Qu'est-ce que la politique de prévention de la grippe?

La Colombie-Britannique a mis en place une politique de prévention de la grippe pour protéger les personnes qui courent un risque élevé. Les travailleurs des soins de santé doivent se faire vacciner ou porter un masque lorsqu'ils sont en contact avec des patients pendant la saison de la grippe. Les étudiants et les bénévoles qui travaillent dans des établissements de soins, ainsi que les visiteurs de ces établissements, devraient également porter un masque s'ils n'ont pas reçu le vaccin.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure](#)

dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les aînés devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)

- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#)

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, visitez ImmunizeBC à l'adresse <https://immunizebc.ca> (en anglais seulement).



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre bureau de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.